



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

By Epost connect or by Fax / Par Connexion postel ou
par télécopieur
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Clothing and Textiles Division / Division des
vêtements et des textiles
L'Esplanade Laurier,
East Tower 7th Floor
Tour est 7e étage
140 O'Connor, rue O'Connor,
Ottawa
Ontario
K1 A 0R5

Title - Sujet Bâtons télescopiques	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60PR-21BAT1/A	Date 2021-05-25
Client Reference No. - N° de référence du client E60PR-21BAT1	Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier pr772.E60PR-21BAT1	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PR-772-80005	
Date of Original Request for Standing Offer 2021-05-05 Date de la demande de l'offre à commandes originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-06-16 Heure Avancée de l'Est HAE	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Roul, Antonia	Buyer Id - Id de l'acheteur pr772
Telephone No. - N° de téléphone (343) 572-1094 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See Herein / Précisé dans les présences	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

L'amendement 001 est émis afin de répondre aux questions reçues et pour apporter des corrections dans la version française DOC:

A. QUESTIONS & RÉPONSES

- Q1 La taille et le numéro d'article doivent-ils être gravés sur l'échantillon lui-même ou sur l'emballage unitaire contenant uniquement l'échantillon?
- R1. Non, la taille et le numéro d'article n'ont pas besoin d'être gravés sur l'échantillon lui-même. L'identification est requise sur l'emballage.
- Q2 Ce numéro d'article doit-il être gravé sur chaque bâton individuel en ce qui concerne le bien livrable?
- R2 L'offre à commandes qui en résultera sera utilisée par la GRC et d'autres utilisateurs identifiés conformément à l'article 7.6, partie A, Utilisateur Autorisé. Lorsqu'une commande subséquente à l'offre à commandes est émise par la GRC, le numéro d'article de la GRC s'applique et doit être identifié. La GRC n'exige pas la gravure du numéro d'article de la GRC sur leurs bâtons télescopiques. La gravure du numéro de série selon l'Appendice 1 de l'annexe B ne s'applique pas aux commandes subséquentes de la GRC, mais seulement aux exigences de l'ASFC.
- Q3 Si la réponse à la question 2 est OUI, le numéro d'article doit être gravé sur toutes les unités individuelles, il y a-t-il une spécification pour la gravure du numéro d'article reliée à la taille et à la position?
- R3 La réponse à la question 2 est non. Cependant, veuillez noter que les exigences de gravure de cette offre à commandes sont définies à l'Appendice 1 de l'Annexe B. Tel que mentionné à la question 2, les exigences de l'appendice 1 de l'annexe B ne s'appliquent pas aux commandes subséquentes de la GRC.
- Q4 L'exigence 4.1.2 mentionne que les segments doivent avoir une dureté de 30 sur l'échelle Rockwell C. Cette exigence s'applique-t-elle à tous les segments qui constituent le bâton, ou uniquement au dernier segment et à la surface de frappe?
Afin d'obtenir le poids hors-tout exigé, les segments du bâton qui ne sont pas des surfaces de frappe doivent être en aluminium, un matériau qui ne peut pas atteindre une dureté au-delà de l'échelle Rockwell B.
- R4 L'exigence concernant la dureté sur l'échelle Rockwell s'applique uniquement au dernier segment et à la pointe.
- Q5 Un seul fabricant sera en mesure de respecter les exigences relatives au poids demandées pour un bâton avec option de blocage par friction. Compte tenu de cela, est-ce qu'une option qui respecte toutes les exigences sauf celle relative au poids serait prise en considération?
- R5 Le bâton doit respecter les exigences décrites dans les documents techniques. À la connaissance de la GRC, il y a plus d'un fabricant qui peut respecter les exigences

B MODIFICATION DE L'INVITATION

Dans la version française de la DOC, supprimer le mot:
Baton (s)

Remplacer par:
Bâton (s)

Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangées.